



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

budget : services extérieurs

Question écrite n° 62140

Texte de la question

M. René Dosière souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la réforme en cours du dispositif de renseignement de la douane. Le projet de réorganisation du réseau douanier de renseignement et de lutte contre la fraude actuellement à l'étude est loin de présenter toutes les garanties pour un travail efficace des douanes. En effet, on ne peut que constater le démantèlement du réseau de collecte du renseignement dans l'Hexagone, ce qui ne peut en aucun cas constituer une réponse adéquate. Ainsi, la suppression de la totalité des brigades régionales de recherche, hormis celles de Bastia et d'Ajaccio, paraît non seulement inopportune mais dangereuse compte tenu de la recrudescence des trafics de drogues et des cas de contrefaçons, notamment en ce qui concerne les médicaments et les pièces détachées des automobiles. Sous un prétexte de rééquilibrage, la disparition de toutes les structures de recherches douanières situées sur la côte nord de l'Atlantique, sur le littoral de la Manche et dans le centre de la France, c'est en fait un affaiblissement du réseau de recherche et de renseignement qui sera mis en place. Or, un tissu dense de renseignements compris pour la collecte passive) est la condition sine qua non d'une lutte efficace contre les trafics en tout genre qui ne cessent de se développer sur notre territoire : ainsi la hausse de prix du tabac induit une multiplication des fraudes et les saisies pour trafic d'armes ont été multipliées par quatre entre 2002 et 2003 ; les saisies de drogues, dans le même temps, ont augmenté de 50 % et dans ce domaine plus particulier, les brigades régionales de recherche réalisent chaque année 80 % du nombre total de saisies. Il lui demande donc de lui préciser les intentions du Gouvernement sur ce projet qui touche à la sécurité même de notre territoire.

Texte de la réponse

Depuis plusieurs années, la direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) a engagé une réflexion d'ensemble portant sur son dispositif de renseignement et de lutte contre la fraude. La réforme envisagée porte en particulier sur les modes de collecte et de traitement du renseignement. Dans ce cadre, la mission des services de recherche n'est nullement remise en cause mais les impératifs opérationnels conduisent à revoir l'organisation actuelle de l'ensemble de la filière. Les dispositions législatives en matière de lutte contre la criminalité organisée et de fonctionnement de la justice, avec la loi Perben II, prévoient notamment la mise en oeuvre de techniques nouvelles d'investigation qui nécessitent une organisation adaptée. Ainsi, une direction nationale dédiée spécialement à ce secteur devrait être créée : la direction des opérations douanières (DOD). Dans le schéma envisagé, le choix a été privilégié de mettre en place des unités de tailles plus importantes qu'actuellement et dotées d'équipements plus modernes. Un maillage géographique équilibré a été proposé afin que le réseau des services de recherche, sans être affaibli, soit adapté aux nouveaux enjeux. La nouvelle direction des opérations douanières verrait, dans ce cadre, ses effectifs implantés sur l'ensemble du territoire portés à 387 agents, soit une augmentation de 94 emplois par rapport à l'actuel réseau des services de recherche. Par ailleurs, ce dispositif serait complété par la création, au sein de chaque direction régionale, d'une cellule de pilotage des contrôles et de la lutte contre la fraude. Cette cellule serait chargée de renforcer le réseau existant au plan régional afin d'améliorer la coordination et le câblage des interventions des brigades de surveillance. S'agissant des personnels, l'ensemble de la réforme s'effectuera à effectifs constants et les agents

bénéficieront de priorités pour rejoindre les postes offerts dans les nouvelles structures. Ceux qui seraient amenés à devoir changer de résidence bénéficieront des mesures sociales d'accompagnement habituellement prévues lors des restructurations. Cette réforme, qui vise à adapter le nouveau dispositif douanier aux enjeux actuels, a pour ambition de conforter l'action de la douane dans sa mission fondamentale de lutte contre la grande fraude et la criminalité organisée.

Données clés

Auteur : [M. René Dosière](#)

Circonscription : Aisne (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62140

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 avril 2005, page 3412

Réponse publiée le : 17 mai 2005, page 5095